



Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

11/02/2013

Dossier complet le

13/02/2013

N° d'enregistrement

F01113P0031

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitations et de commerces sur le lot H de la ZAC Eco-quartier Louvres-Puiseux en France (Quartier de la Gare).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

APOLLONIA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Yann DOUBLIER

RCS / SIRET

3325400087

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°36 - Permis de construire	Le projet se développe sur une Surface de Plancher (SDP) d'environ 12 390 m <sup>2</sup> . L'emprise du terrain est de 4 513,5 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le présent projet concerne la construction d'un ensemble immobilier à usage principal d'habitations et, accessoirement, de commerces sur le lot "H et Silo" situé au sein de la ZAC Eco-quartier Louvres Puiseux-en-France (Quartier Gare) (Annexe 3). L'ensemble immobilier est réalisé en co-maîtrise d'ouvrage : Nexity Apollonia pour la partie logements, SOPPEC pour la partie commerces.

Cet ensemble immobilier comprendra 121 logements et 3 587 m<sup>2</sup> SdP de commerces à RDC, dont un supermarché dégageant une surface de plancher de 3 366 m<sup>2</sup> environ.

Les surfaces commerciales sont soumises à autorisation CDAC.

Par ailleurs, l'immeuble disposera de son propre parking sur deux niveaux de sous-sol répartis comme suit :

- 1er niveau de sous-sol : 163 places destinées au supermarché
- 2e niveau de sous-sol : 182 places destinées au logement, soit 1,5 place pour les T1/T2 et 2 places pour les T3 et plus.

## 4.2 Objectifs du projet

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la ZAC Eco-quartier de Louvres et Puiseux en France, créée par arrêté préfectoral en date du 14 avril 2011 et réalisée en régie par l'EPA Plaine de France. Il se situe, plus précisément, au sein du Quartier de la Gare, sur l'emprise du lot "H + silo".

Le présent projet prévoit notamment la conservation partielle d'un des silos à grains du site datant des années 1950, situé au coeur de la future centralité urbaine que constituera le pôle gare.

Par ailleurs, le projet de construction du lot "H et Silo" vise une mixité de fonctions avec des commerces de proximité à RDC et des logements à l'étage. Les futurs habitants du lot bénéficieront d'une excellente qualité d'usage du fait de la réalisation à terme d'un groupe scolaire sur la ZAC, de la présence d'une gare RER à 300 mètres, de la création d'un parking relais de 250 places environ et d'un cadre paysager très qualifié (aménagement d'une place publique, d'un parc urbain etc.).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les terrains d'emprise du projet sont pour l'essentiel végétalisés et libres de toute construction. Une partie du terrain est occupée par un silo à grains d'une surface de 4.753 m<sup>2</sup>, exploité par la société AGORA/CAPA France jusqu'en 2011. Le silo à grains sera partiellement réhabilité sur sa partie verticale et détruit sur sa partie horizontale. Les travaux de démolition et de réhabilitation seront réalisés par le promoteur.

Le promoteur réalisera les travaux de remise en état des sols conforme à l'usage futur des bâtiments avant le démarrage des travaux prévu en octobre 2014, conformément aux conclusions du plan de gestion réalisé par le bureau d'études BURGEAP en juin 2012 et aux diagnostics des sols réalisés par le bureau d'études IDDEA en janvier et février 2012 (Annexe 7).

Suite à ces travaux de remise en état, une analyse des risques résiduels (ARR) sera effectuée afin de confirmer l'absence de risques sanitaires pour les futurs occupants des bâtiments.

Par ailleurs, le chantier sera mené dans le respect des dispositions du label H et E permettant de satisfaire aux conditions d'un chantier propre, selon les prescriptions de la Charte chantier propre développée par Nexity (Annexe 8). Ces précautions permettront de limiter au maximum les nuisances.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Le projet prévoit l'arrivée d'une population nouvelle de l'ordre de 326 habitants environ répartis sur 121 logements en accession
- Le projet prévoit également un supermarché à RDC d'une surface de 3 366 m<sup>2</sup>.
- Dans son fonctionnement, l'ensemble immobilier sera totalement autonome. Le lot "H et Silo" sera bordé sur ses façades Nord et Sud par deux créations de voie de desserte, façade Est par une place publique et l'Avenue Charles de Gaulle, et sur sa façade Ouest, par la création de la rue des silos. Concernant la desserte des constructions, les futurs habitants auront le choix entre plusieurs accès piétons : soit directement par les différentes rues encadrant l'îlot, soit par le biais de la place publique bordant le silo.
- D'une manière générale, l'impact des flux de circulation induits par le projet a été étudié dans le cadre de l'étude d'impact du dossier de création en date de juin 2010 (Annexe 6). Cette étude fait état d'une offre en transports en communs globalement satisfaisante malgré un manque de stationnement et d'accessibilité. La création de voies et de places de stationnement par l'aménageur permettront de répondre à ce déficit.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet de construction est soumis à permis de construire.

Par ailleurs, l'ouverture du supermarché fera l'objet d'une autorisation d'aménagement commercial.

Parallèlement, il convient de rappeler que ce projet s'inscrit dans le cadre de la ZAC Eco-quartier Louvres et Puiseux-en-France créée le 14 avril 2011, qui a fait l'objet d'une étude d'impact en juin 2010 (Annexe 6), et qui donnera lieu à un certain nombre de procédures:

- Le PLU de la ville de Louvres a fait l'objet d'une révision simplifiée afin d'intégrer le projet d'aménagement le 24 mai 2012 (Annexe 10).

- Le dossier de réalisation de la ZAC est en cours d'élaboration et prévoit une approbation au plus tard en octobre 2013.

- Le projet de réalisation des routes et d'ouvrages d'art de la ZAC a fait l'objet d'une saisine de la DRIEE dispensant d'une étude d'impact

complémentaire en date du 22 novembre 2012 (Annexe 11).

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire est présenté en application des articles R.122-2 et R.122-3 du Code de l'Environnement et dans le cadre de la demande de permis de construire susvisée (cf.4.4.1)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface terrain :	4 513,5 m <sup>2</sup>
Surface SdP développée :	12 390 m <sup>2</sup>
Hauteurs nouveau bâtiment :	Rez-de-chaussée + 5 niveaux
Hauteurs silo :	Rez-de-chaussée + 10 niveaux

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Au sein de la ZAC Eco-quartier Louvres et Puiseux-en-France dans le département du Val d'Oise. Le lot H est implanté sur la commune de Louvres.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 49 ° 02 ' 38 " NORD Lat. 2 ° 30 ' 19 " EST

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 49 ° 3 ' 13,23 " NORD Lat. 2 ° 30 ' 5,065 " EST

Point d'arrivée :

Long. 49 ° 3 ' 13,079 " NORD Lat. 2 ° 30 ' 5,76 " EST

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Il n'existe pas d'unité fonctionnelle avec les autres lots de la ZAC, le lot H constituant un îlot autonome.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sur l'îlot H, il y a actuellement un silo à grains dont l'activité a cessée en 2011. Le silo à grains sera partiellement réhabilité sur sa partie verticale et détruite sur sa partie horizontale. Les travaux de démolition seront réalisés par le promoteur.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La révision simplifiée du PLU de la Ville de Louvres a été approuvée le 24 mai 2012. Le périmètre de la ZAC est situé en zone UB : zone de constructions denses à vocation mixte où sont concentrés de l'habitat, des commerces et des activités tertiaires.  
il n'y a pas de prescriptions au niveau de la hauteur, l'emprise au sol et le COS.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les infrastructures de transports présentes sur le site ou à proximité (voie ferrée, RD184, RN17) conditionnent fortement le projet. En application de la loi du 31 décembre 1992, toute construction concernée par ces infrastructures doit comporter un isolement acoustique conforme à la réglementation en vigueur. La commune de Louvres se situe en dehors du Plan d'Exposition aux Bruits de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

En effet, le PPBE du Val d'Oise approuvé le 3 octobre 2012 par arrêté préfectoral met en évidence une absence d'enjeu particulier lié au bruit sur le territoire de la commune de Louvres.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'existe pas de PPRT sur le territoire de la commune de Louvres. En revanche, la commune de Louvres est exposée aux Risques naturels de mouvements de terrain (carrières souterraines) mentionné dans l'arrêté préfectoral numéro 112624 en date du 17 mai 2011.  Les études réalisées dans le cadre de la création de la ZAC ont mis en évidence une pollution au cyanure résultant de l'activité d'une usine de production de cyanures alcalins entre 1907 et 1951 au droit des terrains de l'actuel supermarché SIMPLY MARKET situé à 800 mètres du présent projet. L'EPA Plaine de France définit actuellement les mesures les plus pertinentes de dépollution en partenariat avec le bureau d'études IDDEA et l'ADEME.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En ce qui concerne, plus précisément, les terrains d'emprise du présent projet de construction, plusieurs études de sol ont été réalisées par l'ancien exploitant du site (société AGORA/CAPA France) et par l'aménageur (EPA Plaine de France) au vu du présent projet d'aménagement du Quartier de la gare. Ces études ont permis de mettre en évidence la présence dans les sols de concentrations négligeables en cyanure, ainsi que d'hydrocarbures et de métaux lourds. Le projet de construction respecte les recommandations de ces études, afin d'exclure tout risque sanitaire lié à la pollution des sols. En particulier, compte-tenu de la réalisation d'un parc de stationnement souterrain sur 2 niveaux de sous-sol sur la quasi-totalité de l'emprise des terrains, les terres impactées seront excavées et évacuées en filière agréée. Enfin, avant le démarrage des travaux de construction, une analyse des risques résiduels (ARR) sera effectuée afin de confirmer l'absence de risques sanitaires pour les futurs occupants du bâtiment.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par courrier en date du 15 octobre 2012 (Annexe 14), la Préfecture du Val d'Oise adresse un PV de recollement à AGORA, l'ancien exploitant déclarant la cessation effective de l'activité des silos.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun prélèvement d'eau dans la nappe, celle-ci étant située à 18 mètres de profondeur (nappe alluviale) et - 45 mètres (nappe du Lutécien) alors que les parkings seront au plus bas à 7 mètres de profondeur.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation de deux niveaux de parking en sous-sol, d'une profondeur maximale de 7 mètres par rapport au terrain naturel n'est pas de nature à impacter les ressources d'eau souterraines qui sont stabilisées à -18 (nappe alluviale) et - 45 mètres (nappe du Lutécien) sous le terrain naturel.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, notamment pour les deux niveaux de sous-sol, les déchets et excédents de toute nature (hydrocarbures, enrobés, ...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifiques, et exportés avant la fin du chantier conformément aux conclusions des études de sols réalisées par le bureau d'études IDDEA en janvier 2012.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'impact en date de juin 2010 révèle que la zone d'étude ne renferme pas de milieux à valeur patrimoniale autant sur le plan faunistique que floristique. Aucune espèce ne bénéficie d'un statut de protection et toutes les espèces rencontrées sont communes en Ile de France. Un inventaire plus précis sur la faune et la flore présentes sur le territoire doit être lancé par l'EPA Plaine de France. Au vu de ces éléments, l'urbanisation du secteur objet de la présente, aura un impact limité en termes de perte de biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de l'îlot H se situe à moins de 100 mètres d'une ligne à très haute tension de 400 000 volts. Le projet doit permettre d'accélérer le dévoiement de la ligne, déjà validé et dont la concertation préalable a été lancée fin mai 2010 (ANNEXE 15) L'EPA Plaine de France a commandé un rapport auprès de VERITAS dont les résultats édités en février 2012 indiquent que pour tous les points de mesures référencés dans ce rapport, l'environnement électromagnétique du site est inférieur aux niveaux de référence définis pour l'exposition du grand public aux champs électromagnétiques dans le décret du 3 mai 2002. (Annexe 9).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire particulier. Une fois le sous-sol terrassé à un niveau de 7 mètres au dessous du terrain naturel, l'analyse des risques résiduels (ARR) permettra de confirmer la compatibilité de l'état des sols avec l'usage du bâtiment. L'ARR sera réalisée par un bureau d'études spécialisé en pollution des sols. En cas de risque résiduel, des études complémentaires et des travaux adaptés permettront de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la compatibilité de l'usage des bâtiments avec l'état des sols.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En ce qui concerne la phase de réalisation des travaux, l'ensemble des impacts générés par le chantier est pris en compte dans le cadre de la démarche H et E, permettant de satisfaire aux conditions d'un chantier propre. Les travaux respecteront ainsi les prescriptions générales de la charte "Chantier propre H et E" développée par Nexity (Annexe 8).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En ce qui concerne la phase d'exploitation, le projet a été conçu de manière à mettre en oeuvre les meilleures techniques disponibles pour limiter tout impact, notamment sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement émission du parking, étant précisé que cette installation n'est pas soumise à la réglementation sur les ICPE. En outre, le projet respectera la réglementation RT2012 en vue de l'obtention du label BBC. Cette réglementation impose, notamment, des contraintes strictes en matière de déperdition énergétique.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau sur le périmètre de la ZAC a été déposé et une enquête publique a été mise en oeuvre du 19 novembre 2012 au 19 décembre 2012.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, notamment pour les deux niveaux de sous-sol, les déchets et excédents de toute nature (hydrocarbures, enrobés, ...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifiques, et exportés avant la fin du chantier. Une fois le sous-sol terrassé à un niveau de 7 mètres au dessous du terrain naturel, l'analyse des risques résiduels (ARR) permettra de confirmer la compatibilité de l'état des sols avec l'usage du bâtiment. L'ARR sera réalisée par un bureau d'études spécialisé en pollution des sols. En cas de risque résiduel, des études complémentaires et des travaux adaptés permettront de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la compatibilité de l'usage des bâtiments avec l'état des sols.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Témoignage patrimonial du passé agricole de la ville de Louvres, le silo à grains de l'îlot H, sera pour partie conservé et reconverti en logements à l'étage et commerces à RDC. Toutefois, le site ne se situe pas en périmètre A.B.F.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à pallier les déficiences actuelles de l'organisation commerciale et à renforcer l'offre. La relocalisation du centre commercial, notamment sur l'îlot H aura pour effet de rendre les commerces plus visibles depuis la gare, lieu de rabattement des populations des villages avoisinants. Ainsi le projet s'inscrit dans les enjeux du développement durable en favorisant la mixité fonctionnelle et l'accès de la population à l'emploi et aux services, en évitant les déplacements contraints. A ce titre, des voies et des places de stationnement le long des façades commerciales seront réalisés pour faciliter l'accès aux commerces et favoriser leur attractivité.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 6 : Etude d'impact de la ZAC Louvres Puiseux-en-France ANNEXE 7 : Etudes de sol IDDEA et plan de gestion de Burgeap ANNEXE 8 : "Charte chantier propre H&E" de Nexity ANNEXE 9 : rapport VERITAS - "Evaluation du champ magnétique" ANNEXE 10 : PLU - règlement de la Zone UB et ses annexes ANNEXE 11 : Avis de la DRIEE ANNEXE 12 : Avis délibéré de l'autorité environnementale. ANNEXE 13 : Arrêté enquête publique et avis DLE ANNEXE 14 : PV de recollement de la préfecture du 11/09/2012 ANNEXE 15 : courrier Préfecture sur le dévoiement de la ligne à très haute tension

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

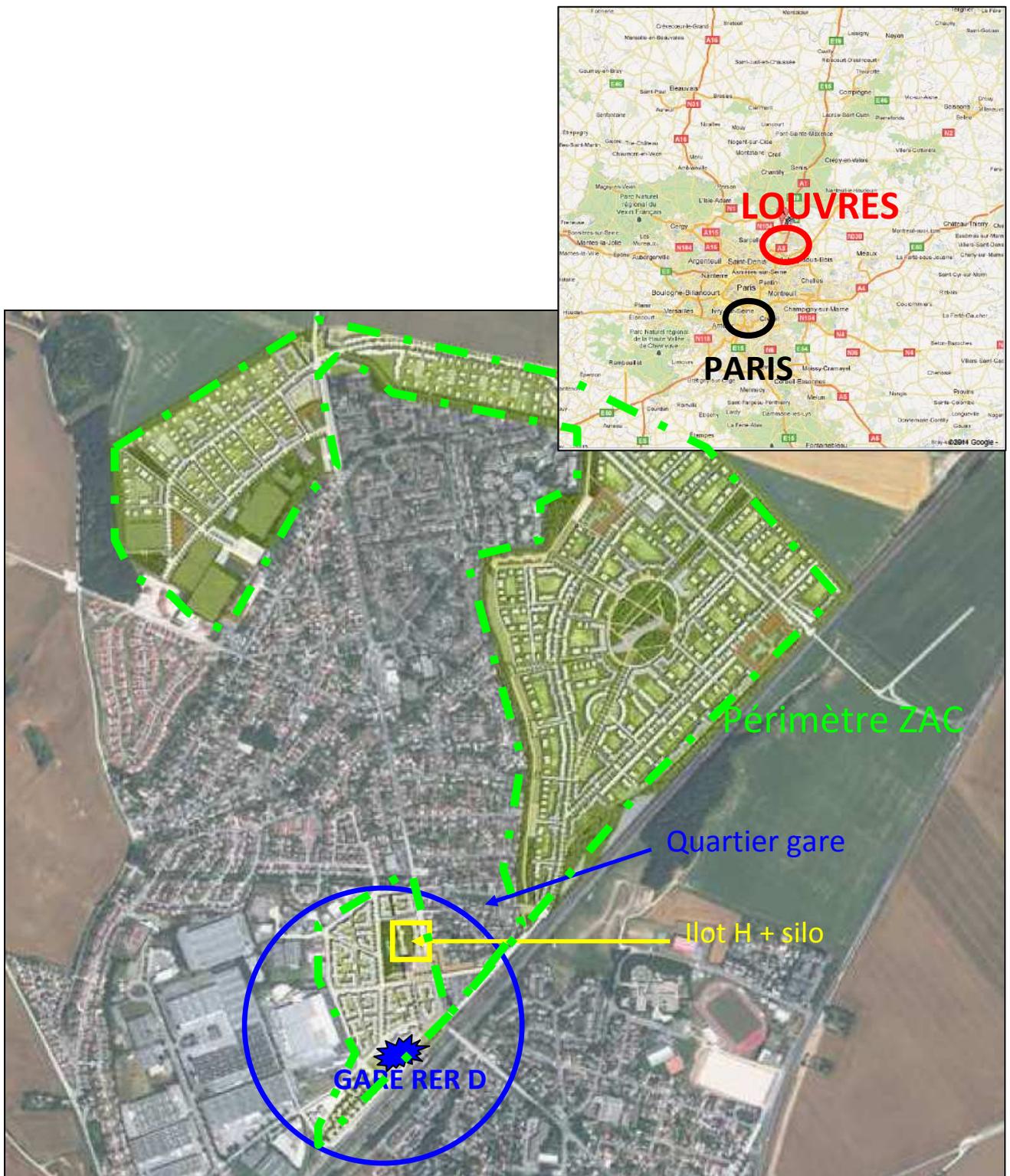
Fait à Paris La Défense, le 4 février 2013

Signature

**APOLLONIA**  
 Société par Actions Simplifiée au Capital de 331 284 Euros  
 Siège Social : 1 Terrasse Bellini - TSA 48200  
 LA DEFENSE 11  
 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
 Tél. 01 71 12 12 12  
 332 540 687 RCS NANTERRE

## ANNEXE 2

# Plan de situation de la ZAC Louvres Puiseux en France et du projet

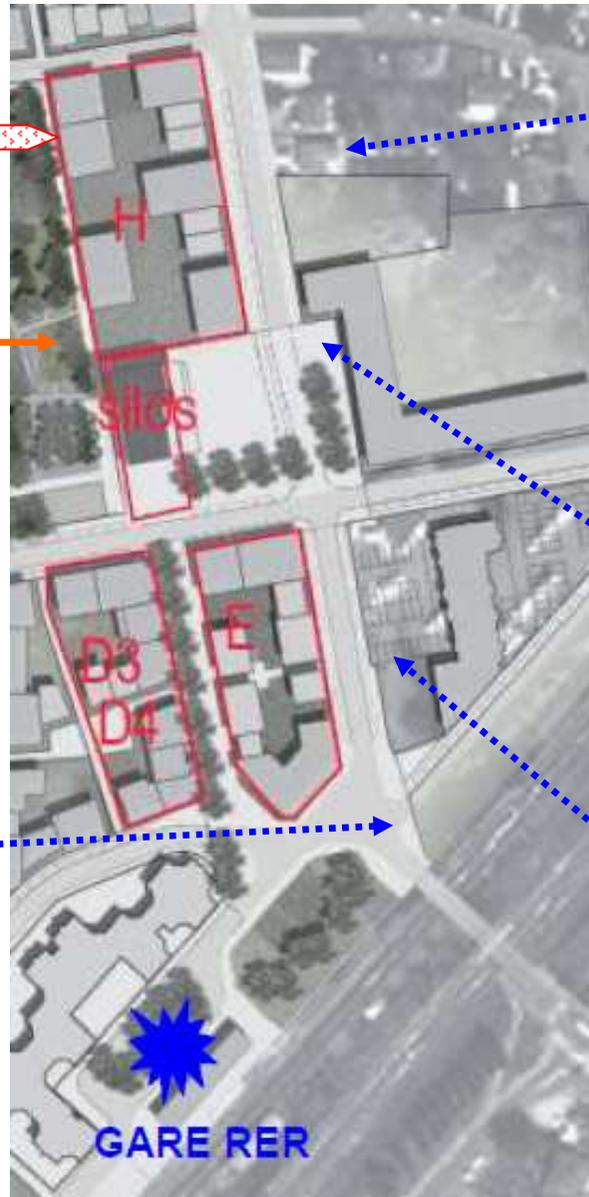


## ANNEXE 3

### L'environnement proche et lointain de l'ilot

**H + silo**  
Logements : 8 391 m<sup>2</sup> SdP  
Commerces : 3 999 m<sup>2</sup>  
SdP (dont Simply Market)

**Parc urbain créé dans  
le cadre de la ZAC**



**ANNEXE 5**  
**Plan des abords du projet**

